République Française
Département de l'Hérault

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le **Cinq Juin deux mille vingt-six**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Garrigues (34160), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dûment convoqué par M. Patrick MARY, Maire de Garrigues.

Date de la convocation : 29 Mai 2026

Conseillers : En exercice : 8 Présents : 7 Pouvoirs : 1 Votants : 8

Présents : CHARBONNIER Clara, GRONCHI Wladimira, MONZIOLS Rosette, DE DUYTSCHE Patrick, LECHEVALIER Stève, MARY Patrick, NIEL Claude.

Absente : MARTIN Elodie.

Procuration : MARTIN Elodie à MARY Patrick.

Secrétaire de séance : GRONCHI Wladimira

DCM 31-2026 : Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

Mr le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mmes Mrs MONZIOLS Rosette, NIEL Claude, CHARBONNIER Clara et LECHEVALIER Stève.

La présidence du bureau est assurée par Mr le Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin majoritaire à deux tours.

Mr le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mr le Maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260612-DCM31-2026-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Élection du délégué

Après enregistrement de la candidature de MARY Patrick, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

A obtenu : Mr MARY Patrick 8 voix

Mr MARY Patrick ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et déclare accepter le mandat.

Élection des suppléants

Après enregistrement des candidatures présentées par GRONCHI Wladimira, CHARBONNIER Clara et DE DUYTSCHE Patrick, sur une liste unique, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenus :

Mme GRONCHI Wladimira 8 voix
Mr DE DUYTSCHE Patrick 8 voix
Mme CHARBONNIER Clara 8 voix

Mmes GRONCHI Wladimira, Mr DE DUYTSCHE Patrick, Mme CHARBONNIER Clara ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales et déclarent tous les trois accepter le mandat.

Le procès-verbal de désignation des délégués pour les élections sénatoriales a été affiché en Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Garrigues, le 6 Juin 2026

Le Maire
Patrick MARY

MAIRIE DE GARRIGUES * 34 (Hérault)

La secrétaire de séance
GRONCHI Wladimira

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.

Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260612-DCM31-2026-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2026